

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**
Séance du 02 juin 2023

Date de la convocation : 26 mai 2023 Date d'affichage : 26 mai 2023
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 16 Nombre de membres présents : 11 Nombre de votants : 14
OBJET : Bibliothèque municipale : autorisation de signature de conventions entre la Commune et les bénévoles

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 02 juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Armelle MOLINAS (procuration à M Damien SANTON), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT. M. Frédéric MOLINAS (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL

Madame Joëlle BANDIERA a été élue secrétaire de séance.

Considérant que les volontaires sont indispensables au fonctionnement d'un service de lecture publique dans les petites communes et que ce volontariat implique l'acceptation de contraintes qui doivent avoir leur contrepartie.

Madame le Maire rappelle que la Municipalité met à disposition de la Bibliothèque municipale un local et du matériel, et indique qu'il y a lieu d'établir une convention, d'une part, entre la commune et les bénévoles exerçant pour le compte de la Bibliothèque, et d'autre part, entre la commune et la responsable des bénévoles.

Madame le Maire propose d'approuver les projets de conventions avec les bénévoles de la bibliothèque municipale de la Bathie joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les conventions avec les bénévoles de la bibliothèque municipale de la Bathie ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les conventions précitées et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

